

Metz, le 18/07/2023

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE d'ETABLISSEMENT

Du 18 juillet 2023

La délégation Force Ouvrière était composée de : Jean-Pierre MENGEL, Pascale CODIROSSO et Claire JEANNIN

Représentant Syndical : Nicolas BIHLER

Séance présidée par Hervé L'HOTELLIER DRA assisté de Laura FEOLI. En présence d'Audrey KOHLER (DRH), Sarah WERLE (RIR), Philippe BLONDELET (Directeur régional de l'ingénierie et de l'innovation) et Carine STEINMETZ (Responsable finances gestion et services).

Ordre du jour

1 Informations du Président	2
2 Approbation du PV du CSE du 20 juin 2023	2
3 L'emploi :	3
a) Mouvements du personnel CDI, CDD	3
b) Recrutements en cours	4
4 Production à fin juin 2023 HTS et chiffre d'affaires à fin mai et résultat économique trimestriel (Carine Steinmetz)	5
5 Lorsqu'un(e) salarié(e) de l'Afpa est accusé(e) de propos xénophobes, homophobes ou sexistes de la part de stagiaires, quel process se met en place ?	7
6 Bilan de la DIA sur les diagnostics visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments dans le cadre de la loi de lutte contre le dérèglement climatique. (Le point a été évoqué en CSE Central fin juin).	7
7 Ressources formatives : identifications des manques et des besoins prioritaires à l'afpa Grand Est.	8
8 A partir du premier jour d'embauche du salarié (CDI et CDD), quel est le délai mini et maxi de mise en œuvre du Process permettant l'accès aux applicatifs AFPA ?	8
9 Process de mise à disposition des matériels informatiques et logiciels en amont du démarrage de l'action de formation.	9
Qui fait l'inventaire et qui valide le besoin et définit le délai de mise à disposition ?	9
10 Avis de la CSSCT E sur le déménagement de Strasbourg.	9
11 Suivi de la mise en place d'actions visant à améliorer les conditions de travail des lignes accompagnement et développement. Date de mise en place des collectifs métier à partir de septembre.	10
12 Point d'avancement sur l'enquête du centre de Colmar	11
13 Concernant l'organigramme direction régionale	12

Pourquoi avoir fait le choix du rattachement de 3 salariés du "pôle Design de parcours depuis le recrutement jusqu'à la sortie de l'emploi" à la ligne développement "Pôle relation client" ?	12
14 Comptes rendus commission ASC du 19 avril et du 8 juin 2023.	12
15 Information/ Consultation sur le projet de licenciement pour inaptitude d'une salariée protégée, Mme VERMIGNON	12
16 Information/ Consultation sur le process de reclassement de M. CHARPENTIER dans le cadre d'une inaptitude constatée par le médecin du travail.	12
17 Suivi des engagements de la direction.	12
18 Divers.	12

1 Informations du Président

PRF 2024 :

Au 6 juillet, 217 lots et nous allons répondre à 58.

Nombre de lots par centre :

- 2 pour Charleville
- 2 pour Colmar (EEB, AMECC, TMECC et TEMA, TECB)
- 3 pour Verdun
- 9 pour Mulhouse
- 11 pour Nancy
- 3 pour les Vosges
- ...

On s'attendait à moins de lots. Le nombre de lots est relativement important. **Point de vigilance** : Nous ne sommes plus sur des effectifs mais sur des **volumes horaires**. Nous devons travailler sur une **individualisation des parcours**.

Nous travaillons avec les Délégués Territoriaux et avec les Maisons de Régions pour que les allotissements soient **cohérents et réalistes**.

Pour Force Ouvrière

Nous faisons le constat qu'une fois encore, le cahier des charges de cet appel d'offre va continuer à nous mettre en difficulté. Ce qui nous interroge sur l'efficacité du lobbying mené en région.

DRA : C'est complexe, puisque les budgets baissent. Il s'agit de **relations interpersonnelles**. Le travail est fait et efficace.

FO : Objectivement **ce travail n'est pas efficace** au regard des résultats !

FO : Sur la mise en place d'une cellule inter institutionnelle pour appuyer le Conseil Régional dans la composition, la rédaction des appels d'offre. Où en est-on ?

DRA : C'est complexe, il y a eu un travail de fait. On ne peut pas y aller en frontal. Nous n'avons pas avancé sur le sujet.

Le problème est de savoir qui est porte-parole et comment sont prises en compte les demandes. Il y a un décalage entre le discours du Conseil Régional et la réalité dans les bassins d'emploi.

2 Approbation du PV du CSE du 20 juin 2023

Le PV est approuvé.

3 L'emploi :

a) Mouvements du personnel CDI, CDD

Entrées CDI : **3**Sorties CDI : **3** (1 licenciement et 2 ruptures conventionnelles)Entrées CDD : **29**Sorties CDD : **50**

DRH : Il n'y a **pas de blocage de renouvellement des CDD**, contrairement aux « rumeurs ». Les renouvellements mettent un peu plus de temps puisque le National privilégie la **mobilité des salariés sans activité (sur la base du volontariat)**. Un formateur en **études a de l'activité**. Pas de réduction des équipes d'accompagnement (au contraire). Un point sera fait auprès des équipes de centre lundi. J'essaye de travailler en **transparence avec les élus**.

Pour Force Ouvrière

A Colmar, un CDD n'a **pas été renouvelé précisément sur ce motif**. Cela veut dire qu'il va être réintégré ?

DRH : Il s'agit d'une problématique de manque d'activité puisqu'il n'a plus de groupe, il sera réembauché un peu plus tard.

F.O. : Il a **toujours de l'activité** avec un groupe de 2 stagiaires (qu'on « promène » à droite à gauche).

DRH : Je vais me renseigner sur cette situation.

F.O. : Une salariée devait arriver en juillet à Colmar et il a été annoncé aux équipes qu'en raison du **gel des CDD** ce recrutement ne se ferait pas.

DRH : Il me faudra le nom de la personne pour trouver l'explication.

F.O. : Nous nous **réjouissons de l'embauche en CDI** de Cécile Barozzi.

DRA : Il n'y a **pas de gel des embauches**. Nous sommes sur un travail de rationalisation des RH. Dans certaines régions, il y a des formateurs sans activités. De plus les CDI ré-augmentent. On travaille sur comment on accompagne les salariés sur la **poly-compétence et la polyvalence**. On regarde la **pertinence des actions**. Il y a un ensemble de critères qui sont pris en compte. La décision est prise entre le Centre et la DR.

Pour Force Ouvrière

Les RF ont-ils les **critères économiques** en leur possession pour le renouvellement ou non des CDD ?

DRA : Ces **critères sont connus** dans les centres.

F.O. : Qu'est-il **dit aux salariés** dont on ne renouvelle pas le CDD ?

DRA : Il faut trouver une **cohérence entre notre activité et les moyens** mis en place. On peut être amené à dire que l'action n'est pas rentable.

F.O. : Faites vous un **rétroplanning pour le démarrage d'une action** afin d'éviter d'arrêter des contrats du jour au lendemain ?

DRA : Avec Pole Emploi le **démarrage se fait à partir de 6**.

Pour les autres financeurs il n'y **pas de rétroplanning**. On peut être amené à annuler le jour même. C'est complexe !

F.O. : Cela **impact** les managers, les formateurs etc...

DRA : Nous avons des situations extrêmes avec des stagiaires qui ne se présentent pas le jour J. Le **sourcing est un problème d'une intensité jamais vue**.

DRA : On effectue un travail de Lobbying pour les formations hors régions. Nous travaillons également avec les Délégués territoriaux sur les exigences en termes de prérequis. Il n'y a pas plus de financement pour les Domiens. Le marché des militaires perdure.

b) Recrutements en cours

poste Recrutement CSE juillet 2023							
Numéro d'offre	Postes au 10 juillet	Centre/Service	date publication interne*	date publication externe	Nb Candidatures	Entretiens RH et manager	Commentaires
ref-7963	Formateur.trice Soudeur.se H/F	Centre Reims	22/03/2022	22/03/2022	14	9	En cours de traitement
ref-10563	Formateur.trice Chef de chantier travaux publics routes et canalisations H/F	Centre Saint-Avold	23/01/2023	23/01/2023	1	1	En cours de finalisation
ref-10670	Directeur.trice de centre H/F	Centre Saint-Dizier	31/01/2023	X	0	0	En cours de traitement
ref-10695	Formateur.trice Electricien.ne d'équipements du bâtiment H/F	Centre Saint-Dizier	02/02/2023	02/02/2023	4	2	En cours de traitement
ref-10642	Ingenieur.e de formation bâtiment H/F	DIJ	30/01/2023	X	4	3	Sylvain FOCKI
ref-11518	Logisticien.ne approvisionnement.se Mulhouse H/F	DR	15/05/2023	X	1	1	Katy RUOZI
ref-10954	Responsable d'Affaires bâtiment H/F	DDR	06/03/2023	28/03/2023	1	1	En cours de traitement
ref-11593	Chargé.e de clientèle Mulhouse H/F	DDR	25/05/2023	24/05/2023	13	1	En cours de traitement
ref-11690	Chargé.e de clientèle Troyes H/F	DDR	06/06/2023	X	1	1	Julie COLLIN
ref-11708	Chargé.e de clientèle Charleville H/F	DDR	05/06/2023	X	4	4	Karine PIERROT
ref-11526	Assistante formation commercial H/F	DDR	16/05/2023	16/05/2023	13	1	En cours de traitement
ref-8864	Formateur.trice Technicien.ne supérieur.e du bâtiment en économie de la construction H/F	Centre Colmar	30/06/2022	28/07/2022	2	0	En cours de finalisation
ref-11139	Formateur.trice Technicien.ne d'études en construction bois H/F	Centre Colmar	01/02/2023	01/02/2023	2	1	En cours de traitement
ref-10782	Formateur.trice Technicien.ne d'installation en équipements de confort climatique H/F	Centre Metz	15/02/2023	15/02/2023	3	0	En cours de traitement
ref-10786	Formateur.trice Technicien.ne de maintenance en chauffage, ventilation et climatisation H/F	Centre Metz	15/02/2023	15/02/2023	2	0	En cours de traitement
ref-10867	Formateur.trice Technicien.ne de maintenance industrielle H/F	Centre Metz	23/02/2023	23/02/2023	4	0	En cours de traitement
ref-11097	Formateur.trice "Technicien supérieur.e de Maintenance Industrielle" - H/F	Centre Metz	20/03/2023	20/03/2023	1	0	En cours de traitement
ref-11099	Formateur.trice "Technicien supérieur.e de Maintenance des éoliennes" - H/F	Centre Metz	30/03/2023	30/03/2023	1	1	En cours de traitement
ref-11079	Formateur.trice "Agent.e de sûreté et de sécurité privée" - H/F	Centre Strasbourg	17/03/2023	X	1	1	En cours de finalisation
ref-11738	Formateur.trice "Employé.e technicien.ne-vendeur.se en matériels de sports"	Centre Strasbourg	06/06/2023	08/06/2023	3	2	En cours de finalisation
ref-8961	Formateur.trice Technicien.ne supérieur.e de maintenance industrielle 4.0 H/F	Centre Mulhouse	08/07/2022	08/07/2022	3	2	En cours de traitement
ref-10557	Formateur.trice Technicien.ne de production industrielle H/F	Centre Mulhouse	08/07/2022	08/07/2022	1	1	En cours de traitement
ref-10860	Formateur.trice Pré Professionnalisation bâtiment - H/F	Centre Mulhouse	30/08/2022	30/08/2022	10	1	En cours de finalisation
ref-11416	Animateur.trice d'activités sociales et éducatives H/F	Centre Mulhouse	27/04/2023	N/A	1	1	En cours de finalisation
ref-10657	Formateur.trice Chargé.e de travaux en réseaux électriques aériens et souterrains H/F	Centre Troyes	30/01/2023	30/01/2023	0	0	En cours de traitement
ref-10360	Formateur.trice Mécanicien de Maintenance Automobile H/F	Centre Troyes	23/12/2022	05/01/2023	3	1	En cours de traitement
ref-11827	Formateur.trice Plaquiste Plâtrier H/F	Centre Golbey	16/06/2023	x	1	1	En cours de finalisation
ref-11875	Responsable Formation H/F	Centre Saint Avold	26/06/2023		0	0	En cours de traitement
ref-11962	Responsable Executive Services H/F	Centre Metz	03/07/2023	x	1	1	En cours de traitement
ref-11911	Assistent.e Formation recrutement H/F	Centre Laxou	27/06/2023	x	1	1	En cours de traitement

Pour Force Ouvrière

Lors de la réunion de centre de Colmar du 23 juin dernier, Steve Jecko a annoncé le recrutement d'un(e) directrice/directeur. Or, aucune offre n'apparaît sur Afpa Talent.

DRH : Le recrutement n'a pas encore été lancé mais va l'être prochainement.

4 Production à fin juin 2023 HTS et chiffre d'affaires à fin mai et résultat économique trimestriel (Carine Steinmetz)

CHIFFRE D'AFFAIRES
- CHARGES DE PERSONNEL
- FRAIS DE FONCTIONNEMENT
+ PRODUCTION IMMOBILISEE
= Contribution à l'EBE
- Refacturations nationales
= EBE y/c frais de structure
- Autres produits et charges (0,09% en 2022)
- Dotations et reprises amortissement / provisions
= Résultat opérationnel

Carine STEINMETZ : En analyse globale, **les chiffres ne sont pas extraordinaires**. Les charges de fonctionnement (énergies) sont élevées.

La contribution (EBE) de la région Grand Est au National est de **6 Millions d'euros**.

On devrait être à **-6M€** d'EBE à fin décembre.

DRA : On s'inscrit dans la durée sur les dispositifs d'accompagnement.

CS : Si on avait **un stagiaire supplémentaire** sur chaque action on aurait **+2.5 M€ de d'EBE**.

Pour Force Ouvrière

3 stagiaires supplémentaires sur chaque action nous mèneraient à **un EBE positif !!!**

DRA : Sur l'intérim, la **règle est de 15 jours maximum** et sur les auto-entrepreneurs on limite un maximum.

Le GE a fait le choix de la grande **maitrise des contrats auto-entrepreneurs et intérimaires**.

La problématique des jurés qui ont compris qu'on avait besoin d'eux et qui proposent des tarifs très élevés est abordées.

Il n'y a pas de règle ! On cherche à **élargir le nombre de nos jurés**, seul levier que nous avons.

Pour Force Ouvrière

Les frais de jurés sont une ré-affectation au MNSP. Donc ce n'est pas une charge ?

CS : Oui c'est du CA !

Les jurés sont **recrutés par les formateurs** lors notamment des visites PE.

DRA : Ça a toujours été une activité des formateurs !

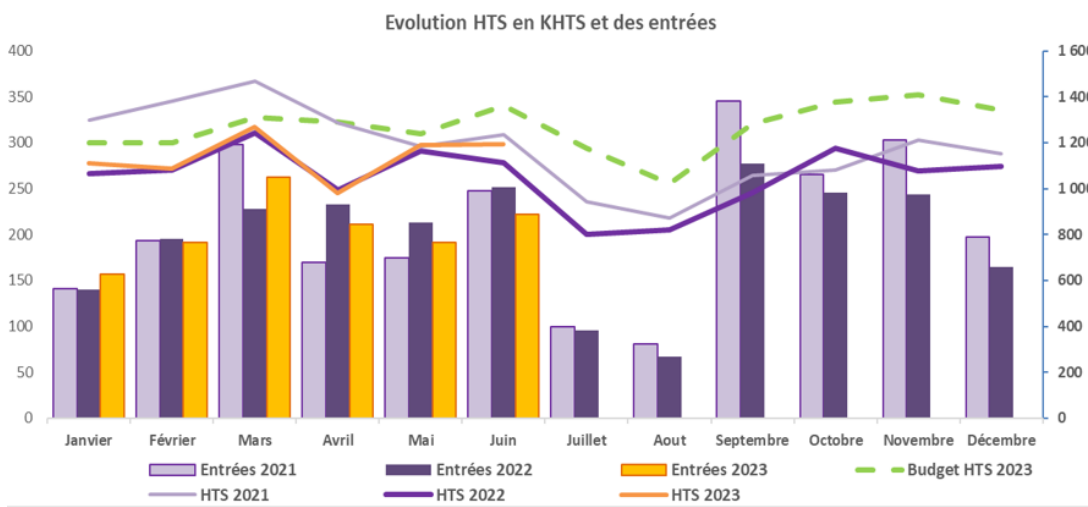
Pour Force Ouvrière

Si on leur permet d'effectuer les visites PE...

Indicateurs activité

	Mois de 06/2023	Ecart 2023/2022	Cumul à fin 06/2023	Ecart 2023/2022
HTS	299 KHTS	✔ 7.4%	1 708 KHTS	✔ 2.6%
Jours dispositifs Etat * **	4 965 JGTA	✔ 3.5%	27 797 JGTA	✔ 5.9%

* y compris promo 16-18, VAE, prépa compétences
** GTA provisoire à fin 06/2023



HTS par centre Grand Est	Juin 2022		Juin 2023		Ecart 2023/2022	Variation 2023/2022	Variation R23/B23	Cumul à fin Juin 2022		Cumul à fin Juin 2023		Ecart 2023/2022	Variation 2023/2022	Variation R23/B23
	Budget HTS	HTS Réalisées	Budget HTS	HTS Réalisées				Budget HTS	HTS Réalisées					
67010 - Centre de formation de Strasbourg	29 401	30 713	33 100	33 142	2 429	8%	0%	155 837	182 628	183 545	166 916	-15 711	-9%	-9%
68011 - Centre de formation de Colmar	39 562	28 260	46 533	29 134	874	3%	-37%	194 729	187 310	264 871	162 903	-24 406	-13%	-38%
68012 - Centre de formation de Mulhouse	30 748	31 311	29 819	32 740	1 429	5%	10%	160 327	162 831	158 655	188 237	25 407	16%	19%
08011 - Centre de formation de Charleville Montcy	12 363	14 052	15 227	12 304	-1 749	-12%	-19%	61 674	64 943	86 175	75 057	10 115	16%	-13%
08012 - Centre de Formation de Rethel Acy Romance	8 735	11 491	10 487	13 956	2 465	21%	33%	43 016	47 411	52 819	62 849	15 438	33%	19%
51010 - Centre de formation de Reims	23 040	28 381	26 873	27 534	-846	-3%	2%	120 007	150 550	147 083	175 501	24 951	17%	19%
52010 - Centre de formation de Saint Dizier	16 512	11 195	14 126	11 968	773	7%	-15%	82 722	47 600	80 823	72 198	24 598	52%	-11%
10011 - Centre de formation de Troyes Pont Ste Marie	12 230	16 765	20 031	15 762	-1 004	-6%	-21%	65 332	86 649	120 186	91 663	5 013	6%	-24%
54010 - Centre de formation de Nancy Laxou	24 048	22 009	28 618	21 527	-482	-2%	-25%	126 528	160 467	159 399	135 959	-24 508	-15%	-15%
54011 - Centre de formation de Pompey	16 321	10 525	18 309	14 717	4 192	40%	-20%	76 909	93 342	106 138	88 248	-5 094	-5%	-17%
55010 - Centre de formation de Verdun	10 640	4 944	11 033	8 694	3 750	76%	-21%	53 571	56 993	63 248	62 600	5 607	10%	-1%
57010 - Centre de formation de Metz	27 192	19 931	29 895	32 123	12 192	61%	7%	141 540	132 210	164 705	153 109	20 899	16%	-7%
57011 - Centre de formation de Saint Avold	13 700	10 911	13 134	8 207	-2 704	-25%	-38%	72 674	56 525	75 404	56 150	-375	-1%	-26%
57012 - Centre de formation de Thionville Yutz	14 851	19 867	16 459	18 606	-1 261	-6%	13%	81 313	89 998	86 883	103 895	13 897	15%	20%
88010 - Centre de formation d'Epinal Golbey	15 996	11 269	16 747	12 111	842	7%	-28%	77 809	77 313	93 910	74 408	-2 905	-4%	-21%
88011 - Centre de formation de Remiremont	10 207	6 570	10 010	6 354	-216	-3%	-37%	51 504	67 631	55 916	37 838	-29 793	-44%	-32%
Total	305 545	278 192	340 402	298 876	20 684	7%	-12%	1 565 491	1 664 398	1 899 700	1 707 529	43 131	3%	-10%

CA en €		Cumul à fin Mai 2022		Cumul à fin Mai 2023		Ecart R2023 / R2022	Ecart R2023 / B2023	Variation R2023 / R2022	Variation R2023 / B2023
		Réalisé	Budget	Réalisé	Budget				
01 - ALSACE	67010 - Centre de formation de Strasbourg	2 825 935	2 695 801	2 472 081		-353 854	-223 720	-13%	-8%
	67012 - Centre de formation de Soultz sous Forêt	0	0	0		0	0		
	68011 - Centre de formation de Colmar	2 542 161	3 096 615	2 353 619		-188 542	-742 996	-7%	-24%
	68012 - Centre de formation de Mulhouse	2 585 190	2 678 809	3 155 363		570 173	476 554	22%	18%
07 - CHAMPAGNE-ARDENNE	08011 - Centre de formation de Charleville Montcy	1 533 228	1 683 505	1 672 080		138 852	-11 424	9%	-1%
	08012 - Centre de Formation de Rethel Acy Romance	631 955	818 462	845 942		213 987	27 480	34%	3%
	51010 - Centre de formation de Reims	2 030 412	2 199 687	2 123 572		93 160	-76 115	5%	-3%
	52010 - Centre de formation de Saint Dizier	815 956	1 328 994	1 171 146		355 190	-157 848	44%	-12%
	10011 - Centre de formation de Troyes Pont Ste Marie	1 487 563	1 826 641	1 681 853		194 290	-144 788	13%	-8%
	10012 - Centre de formation de Romilly sur Seine	0	0	-5 480		-5 480	-5 480		
13 - LORRAINE	57000 - DR GRAND EST	1 143 324	867 594	1 647 841		504 517	780 247	44%	90%
	54010 - Centre de formation de Nancy Laxou	2 317 097	2 484 110	2 285 253		-31 844	-198 857	-1%	-8%
	54011 - Centre de formation de Pompey	1 128 389	1 173 848	881 685		-246 704	-292 163	-22%	-25%
	54012 - Centre de formation de Longwy Mont St Martin	0	0	0		0	0		
	55010 - Centre de formation de Verdun	1 310 262	1 258 431	1 439 747		129 485	181 317	10%	14%
	57010 - Centre de formation de Metz	2 186 351	2 694 125	2 506 380		320 030	-187 744	15%	-7%
	57011 - Centre de formation de Saint Avold	1 488 108	1 581 090	1 637 872		149 764	56 782	10%	4%
	57012 - Centre de formation de Thionville Yutz	1 611 028	1 785 566	1 853 440		242 412	67 874	15%	4%
	57013 - Centre de formation de Faulquemont	-2 294	0	-2 294		0	-2 294	0%	0%
	88010 - Centre de formation d'Epinal Golbey	1 447 695	1 659 447	1 640 843		193 148	-18 604	13%	-1%
	88011 - Centre de formation de Remiremont	1 104 088	777 384	694 004		-410 084	-83 380	-37%	-11%
	88013 - Centre de formation de Saint Dié	250	0	0		-250	0	-100%	
57513 - Grand Est Transition	70 907	0	96 787		25 880	96 787	36%		
Total CA	28 257 604	30 610 108	30 151 734		1 894 129	-458 374	7%	-1%	

EBE en € *		Cumul à fin Mai 2022	Cumul à fin Mai 2023		Ecart R2023 / R2022	Ecart R2023 / B2023	
		Réalisé	Budget	Réalisé			
01 - ALSACE	67010 - Centre de formation de Strasbourg	189 991	-58 186	-467 557	-657 547	-409 371	
	67012 - Centre de formation de Soultz sous Forêt	0	0	-1	-1	-1	
	68011 - Centre de formation de Colmar	90 523	70 252	-468 479	-559 002	-538 730	
	68012 - Centre de formation de Mulhouse	267 543	236 463	477 359	209 817	240 896	
07 - CHAMPAGNE-ARDENNE	08011 - Centre de formation de Charleville Montcy	-86 690	-85 207	-152 456	-65 766	-67 249	
	08012 - Centre de Formation de Rethel Acy Romance	-68 819	-23 791	-93 746	-24 927	-69 955	
	51010 - Centre de formation de Reims	-131 650	-82 612	-81 426	50 224	1 186	
	52010 - Centre de formation de Saint Dizier	-323 618	-71 678	-366 418	-42 800	-294 740	
	10011 - Centre de formation de Troyes Pont Ste Marie	-260 090	-265 321	-93 288	166 802	172 034	
	10012 - Centre de formation de Romilly sur Seine	-8 899	0	-13 793	-4 895	-13 793	
	57000 - DR GRAND EST	-3 861 938	-3 263 103	-3 415 881	446 057	-152 777	
13 - LORRAINE	54010 - Centre de formation de Nancy Laxou	44 828	229 541	2 106	-42 722	-227 435	
	54011 - Centre de formation de Pompey	499 725	452 138	270 405	-229 321	-181 734	
	54012 - Centre de formation de Longvly Mont St Martin	-112	0	-110	2	-110	
	55010 - Centre de formation de Verdun	88 802	-106 870	39 050	-49 752	145 920	
	57010 - Centre de formation de Metz	-604 212	24 677	-134 233	469 980	-158 910	
	57011 - Centre de formation de Saint Avold	59 071	-207 342	122 856	63 785	330 198	
	57012 - Centre de formation de Thionville Yutz	-50 720	127 938	124 901	175 621	-3 037	
	57013 - Centre de formation de Faulquemont	-2 294	0	-2 296	-2	-2 296	
	88010 - Centre de formation d'Epinal Golbey	-251 188	-257 705	-337 552	-86 365	-79 848	
	88011 - Centre de formation de Remiremont	74 887	-230 039	-131 540	-206 427	98 499	
	88013 - Centre de formation de Saint Dié	-5 231	-4 381	-15 832	-10 601	-11 451	
	57513 - Grand Est Transition	48 203	-423	81 817	33 614	82 241	
	Total EBE		-4 291 887	-3 515 647	-4 656 110	-364 223	-1 140 462

Concernant les emplois :

		A fin Juin 2022		A fin Juin 2023		Ecart 2023/2022	Variation 2023/2022
		Objectif ETP Moyen	ETP Moyen *	Objectif ETP Moyen	ETP Moyen *		
Total	CDD	138.36	236.71	216.92	271.36	34.66	15%
	CDI	594.20	581.83	582.86	567.65	-14.18	-2%
	Total	732.56	818.54	799.78	839.01	20.47	3%

5 Lorsqu'un(e) salarié(e) de l'Afpa est accusé(e) de propos xénophobes, homophobes ou sexistes de la part de stagiaires, quel process se met en place ?

DRH : Il faut remplir la fiche d'événement indésirable. Il s'agit de protéger le salarié (le rassurer) avant de mener une enquête. Une information sera faite auprès des DC.

Pour Force Ouvrière

Il y a eu une situation à Colmar avec des **propos racistes** tenus envers une intervenante. Il y a eu enquête (conjointe) avec la direction et les RP. Une fiche **d'événement indésirable** aurait dû être faite (factuelle) car celle-ci remonte au National.

DRH : Une Teams spécifique va être créée. On traite la situation et après on rédige la fiche d'événement indésirable.

6 Bilan de la DIA sur les diagnostics visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments dans le cadre de la loi de lutte contre le dérèglement climatique. (Le point a été évoqué en CSE Central fin juin).

Le point n'a pas été abordé en CSEc. Point reporté.

Pour Force Ouvrière

Ne pourrait-on pas mettre en place **des actions en région** sans attendre les éléments du National ?

DRH : Cela n'a pas vraiment de sens sans le national. Pas avant octobre.

7 Ressources formatives : identifications des manques et des besoins prioritaires à l'afpa Grand Est.

Philippe BLONDELET : Je vous présente un inventaire de l'équipement en termes de ressources formatives.

DRA : Il y a une mobilisation importante sur les études. Il faut trouver un équilibre entre production et études.

Pour Force Ouvrière

Concernant les études, il est entendable de raisonner en termes **d'équilibre production/études**.

Mais, si les dispositifs ne sont pas outillés, la production va être perturbée. La **priorité doit être mise sur les études** et un **Formateur ça se remplace**, c'est un investissement pas une charge !

DRA : Priorité à la production. Cadre contraint et complexe !

F.O. : Si on résonne d'un point de vue **économique à court terme** oui, mais à moyen/long terme le raisonnement doit être différent : investir sur les outils pour assurer la production sur la durée.

La viabilité de l'**Afpa se joue sur du moyen/long terme...** CQFD !

8 A partir du premier jour d'embauche du salarié (CDI et CDD), quel est le délai mini et maxi de mise en œuvre du Process permettant l'accès aux applicatifs AFPA ?

Process permettant l'accès aux applicatifs AFPA

- Lorsqu'un salarié AFPA est embauché, il doit le premier jour, signer son contrat (par voie électronique).
- Lorsque celui est signé, il est envoyé à la paie qui procède à la validation en paie (action manuelle de la part du service qui engendre le versement du salaire à la fin du mois) Ceci est une sécurité visant à ne pas verser de paie automatique si une personne a signé son contrat mais ne s'est pas présenté le premier jour de travail.
- Une fois cette action réalisée, 24h après, le logiciel SIRH envoie une information sur l'Active Directory (l'Active Directory est un annuaire permettant l'intégration des utilisateurs à accéder à notre système d'exploitation) afin de permettre la création de ses comptes Office 365.

(A titre d'exemple, lorsque le salarié est créé dans SIRH, le logiciel lui attribue un code agent (type XXXXXXXX ou plus concrètement 2300000 ou 2304526 : les deux premiers chiffres sont l'année de création puis les chiffres sont l'ordre chronologique d'embauche au cours de l'année pour le compte 2304526, la personne a été embauchée en 2023 et c'est la 4526^{ème} personne embauchée depuis le début de l'année.)

- Ce code agent est créé bien en amont mais il ne suffit pas pour se connecter, il faut un mot de passe qui lui sera généré environ 48 à 72h après validation de la paie.
- C'est à ce moment-là que la personne aura accès à son PC (ouverture de session).

A ce moment, afin d'anticiper, le N+1 peut se connecter sur E-ticket afin de demander les accès aux différents applicatifs AFPA (les nouveaux arrivants sont parfois un peu perdus avec la liste des logiciels auxquels ils doivent avoir accès, il est cependant plus simple pour le N+1 de connaître les applicatifs qui lui seront utiles et nécessaires durant la durée du contrat.

Toutes les demandes d'habilitations peuvent être réalisées par le N+1 et par le nouvel arrivant dès que les comptes Office 365 sont actifs.

Le délai est par conséquent délicat à établir compte tenu du nombre de personnes devant réaliser une intervention, la génération du compte est automatique suite à la création du dossier agent dans SIRH et les dates dépendent exclusivement du contrat de travail et ne peuvent être modifiées au niveau de la DSI.

Sarah WERLE : Au départ d'un salarié, son compte sera encore actif (**accessible**) pendant **20 jours**. 7 jours avant la fermeture du compte un mail est envoyé au N+1 (pour le prévenir).

Pendant **4 mois le salarié pourra récupérer ses données**.

Au-delà des 4 mois le compte sera **complètement fermé**. Il devra être réactivé.

Quand un salarié ne se connecte pas durant un certain temps (**3 mois**), **il faut réinitialiser son mot de passe**.

Les RF vont à la rencontre du service Informatique. Nous sommes **un service au service de l'Utilisateur** !

Le changement de l'indice ou une erreur dans le nom sur certaines adresses électroniques peut se faire via E-ticket.

L'ouverture d'un E-ticket est important pour que le prestataire intervienne et que ce soit tracé.

Pour Force Ouvrière

Ce délai de 4 mois pourrait-il être prolongé jusqu'à 6 mois afin de correspondre au maxi de la période de carence d'un CDD ? Le délai de réactivation pose souvent problème.

Sarah WERLE : *Nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette demande de manière globale, même si une demande spécifique peut être faite.*

F.O. : *Aujourd'hui, avec « la valse » des CDD, comment peut-on obtenir rapidement une activation des accès ? Il est fréquent que les collègues communiquent leurs accès aux nouveaux arrivants. Cela pose des problématiques de sécurité.*

SW : *La création d'un compte stagiaire permet d'avoir certains accès en attendant. Pour rappel, nous avons sur les sites 2 types de réseaux (pédagogique et gestion). Il est inutile pour le service informatique de confier un PC alors que les accès ne sont actifs, le salarié ne pourra rien en faire !*

9 Process de mise à disposition des matériels informatiques et logiciels en amont du démarrage de l'action de formation.

Qui fait l'inventaire et qui valide le besoin et définit le délai de mise à disposition ?

DRA : Un travail est fait pour **intégrer les formateurs avant la prise en charge du groupe** (quelques jours).

SW : Pour les logiciels sans licence nationale, ce sont les Centres qui doivent l'acheter en association avec le service informatique.

Pour Force Ouvrière

*Le formateur (avec l'IFS) est en lien avec le développeur du logiciel. Pourquoi n'est ce pas le service informatique qui se charge de la **demande au fournisseur**, ce serait pourtant plus simple ?*

DRA : *Il y a un process d'achat (ingénierie) puis un appui technique. Mais vous avez raison !*

SW : *Il s'agit d'un **travail en commun** (DSI-formateur). On accompagnera les formateurs sur les aspects techniques.*

F.O. : *A propos d'un autre logiciel (Batiprix), un collègue est toujours en attente de réactivation de la licence avec un renvoi de balle entre RF de différents GRN ...*

10 Avis de la CSSCT E sur le déménagement de Strasbourg.

Secrétaire de la CSSCTe (Jean Pierre MENGEL) :

Voir PJ : 10.-rapport-de-visite-strasbourg-bat-1-et-2-v1

Secrétaire de la CSSCTe: Les locaux ont été correctement aménagés.

Il faut en réagir en **prévention primaire** avant tout ! La commission n'émet pas d'alerte sur la sécurité et les

conditions de travail du bâtiment 1. Par contre, une alerte à déjà été faite concernant le bâtiment 2 lors du CSE de juin 2023. Les élus attendent une réponse de la direction.

DRH : Je vais me renseigner et la réponse sera donnée lors de la réunion de la CSSCT du 20 juillet. (Ndlr : pas de réponse lors de cette réunion de la CSSCT).

11 Suivi de la mise en place d'actions visant à améliorer les conditions de travail des lignes accompagnement et développement. Date de mise en place des collectifs métier à partir de septembre.

Date des collectifs métier

3 collectifs métiers vont être mis en place et animés par les Psychologues de l'AFPA pilotés par Essenam Mouque.

- *Collectif PRAO + 2 RA institutionnel = Strasbourg le 26 septembre à 13h30*
- *Collectif PRC = Metz le 19 septembre à 14h*
- *Collectif commerciaux = Reims le 13 septembre à 14h*

Nancy le 14 septembre à 14h

D'autres ateliers ont été stabilisés certains en TEAMS d'autre en présentiel lors du séminaire du développement en octobre. Les dates suivront prochainement.

PROGRAMME

Pour les collaborateurs :

- *Mieux s'écouter, mieux se comprendre : le malentendu vient souvent d'une mauvaise écoute (mal entendu) : 2 x 1h30*
- *Fluidifier les relations interpersonnelles : créer un climat propice à l'interaction, prévenir les conflits par la communication bienveillante 3x1h30*
- *Comprendre et gérer son stress par la compréhension de ses émotions, par la respiration, la relaxation et l'alimentation, focus sommeil 2 x 1h30*

Pour les Managers :

- *Connaître les bases de la médiation 2x1h30*

Pour tout le monde en présentiel :

- *Devenir facilitateur d'intelligence collective*

Pour Force Ouvrière

*Le Programme indiqué n'est pas celui des collectifs métiers. On se retrouve dans de la **prévention tertiaire**. Alors que nous attendons de la **prévention primaire**. Nous demandons à avoir un retour sur les thématiques retenues par les salariés en octobre. Nous vous demandons de cibler la **prévention primaire**. Des personnes ont démissionné depuis.*

DRH : Ces interventions sont du « plus ».

12 Point d'avancement sur l'enquête du centre de Colmar

La question concerne l'Accident de travail de Mme **Laura RIEFFLE** ASE de Colmar.

Pour Force Ouvrière

Est-ce que ce document lui a été envoyé ?

DRH : Il le sera et une restitution orale lui a été faite.

F.O. : Ce n'était pas sur la base de ce document !

Nous souhaitons obtenir le **rapport détaillé**.

DRH : Je ne le communiquerai pas puisqu'il y a des interviews nominatifs.

F.O. : Il s'agit d'un **délit d'entrave** !

Depuis 2021, une **enquête conjointe** doit être menée. Cette situation a trainée plus de 2 ans !

Vous avez **unilatéralement mandaté un cabinet d'avocat** (dont le client est l'Afpa).

La synthèse est très éloignée des faits ! Ce rapport comporte beaucoup d'opinions.

DRH : L'Afpa est client parce que payeur. Nous avons demandé une enquête **neutre et impartiale**. Ce cabinet n'a pas d'intérêts avec l'Afpa. Le choix a été fait par rapport à la méthodologie et du délai d'intervention.

F.O. : La salariée souhaiterait récupérer son dossier communiqué au cabinet d'avocat. Cela fait un mois qu'elle attend cette restitution.

DRH : Ce sera fait. Je relance les avocats.

F.O. : Au départ, la directrice de centre avait **refusé l'enquête conjointe**. Il avait été convenu que la direction régionale (Steve Jecko lui-même voir PV du CSE Extra de juillet 2022) et même une DR et des membres d'une CSSCTe d'une autre région allaient la mener.

DRH : Avec des élus, la neutralité de l'enquête était mise en cause. Il n'a pas été possible de faire ça avec une autre région.

F.O. : Extrait du rapport : « Les difficultés évoquées par la salariée sont essentiellement **liés à l'exercice de son mandat** de RP ». « Or il n'est pas démontré d'agissements hostiles de la part de la direction avec la salariée ». Nous voulons savoir **ce qui a amené à ces conclusions**.

F.O. : Pour rappel et quand on évoque les enquêtes « que l'on ne veut pas faire », sur ce même centre il y a toujours **deux enquêtes en attente de réalisation** depuis mai 2021 pour l'une et 2022 pour l'autre ! L'accord QT/RPS précise que **l'enquête doit être réalisée dans les 48 heures** ! (Ndlr)

F.O. : Il y a un **côté tribunal** dans ce rapport qui est à charge contre la salariée.

DRH : L'enquête n'a pas été menée dans cet esprit.

F.O. : La salariée a repris le travail et a organisé une activité Ping Pong. Elle tente de **passer à autre chose** et ce n'est pas avec ce rapport qu'elle va pouvoir le faire !

F.O. : On se pose la question du choix du cabinet **plusieurs mois après le délai imparti** (un mois).

DRH : On ne veut pas faire les choses à la va-vite. Tout cela prend du temps.

DRH : Je ne reviendrai pas sur les délais. Je vais rencontrer la salariée. L'Accident de Travail fait suite à une réunion RP. C'est le dialogue social qui a été rompu et non les activités syndicales de cette dernière.

Il est rapporté par plusieurs élu(e)s qu'un lien est clairement fait entre la salariée et ses fonctions syndicales ainsi qu'une incompréhension de la demande initiale faite au cabinet d'avocats !

DRH : La CARSAT nous demande de réaliser un diagnostic RPS.

F.O. : La CARSAT a demandé en avril que le **diagnostic soit réalisé sous un mois... La situation est urgente, les salariés sont en difficultés** !

13 Concernant l'organigramme direction régionale

Pourquoi avoir fait le choix du rattachement de 3 salariés du "pôle Design de parcours depuis le recrutement jusqu'à la sortie de l'emploi" à la ligne développement "Pôle relation client" ?

DRA : La question m'embête. Elle est trop tardive ou prématurée. Il s'agit d'un alignement post-PSE de l'organisation prévue (fusion des différentes plateformes). Il faut remuscler le pôle sourcing, c'est un projet à venir (septembre).

14 Comptes rendus commission ASC du 19 avril et du 8 juin 2023.

Voir PJ : [14.-cr-asc-190423](#)
[14.-cr-asc-080623](#)

15 Information/ Consultation sur le projet de licenciement pour inaptitude d'une salariée protégée, Mme VERMIGNON

9 Absentions et 5 avis favorables

Pour Force Ouvrière

Nous ne nous opposons pas au licenciement mais par principe nous nous abstenons.

16 Information/ Consultation sur le process de reclassement de M. CHARPENTIER dans le cadre d'une inaptitude constatée par le médecin du travail.

9 Absentions et 5 avis favorables

Pour Force Ouvrière

Nous ne nous opposons pas au licenciement mais par principe nous nous abstenons.

17 Suivi des engagements de la direction.

Pas de questions en attente.

18 Divers.

Pour Force Ouvrière

Un point est fait sur les mesures à prendre lors de conditions de fortes chaleurs, des alertes canicules et les aménagements des horaires de travail. Il était souvent répondu que les financeurs n'étaient pas d'accord avec les aménagements d'horaires.

Or il faut une procédure écrite dans ces cas-là.

DRA : *Pour information, nous avons rappelé ces mesures de bons sens.*

Essais professionnels :

DRA : Les **essais professionnels sont incontournables** pour les CDI mais les IFS ont des problèmes de disponibilité. Pour les CDD longs, on procède de la même façon.

Le **recrutement reste un sujet « tendu »** en raison du marché de l'emploi (proche du plein emploi).

On veut travailler au maximum sur la dé-précarisation des emplois.

CONTACTS F.O.			
Départements	Représentants FO	Mandats	Contacts
67 68	Jean Pierre MENGEL	Délégué Syndical Régional Elu au CSEe Elu au CSEc Secrétaire de la CSSCTe	jean-pierre.mengel@afpa.fr 06 86 52 06 05
	Pascale CODIROSSO	Elue au CSEe Présidente des ASC	pascale.codiroso@afpa.fr 03 89 21 54 08
	Claire JEANNIN	Elue au CSEe	claire.jeannin@afpa.fr 06 74 33 03 57
	Nicolas BIHLER	Délégué Syndical Régional	nicolas.bihler@afpa.fr 06 11 39 70 41
	Catherine LETELLIER	Elue suppléante au CSEe	catherine.letellier@afpa.fr 07 60 24 59 93
54 55 57 88	Guy DI-MARCO	Délégué Syndical Régional Elu au CSEe	guy.di-marco@afpa.fr 03 87 31 73 54
	Jean Jacques FREUDENREICH	Elu suppléant au CSEe	jean-jacques.freudenreich@afpa.fr 06 47 69 42 72
08 10 51 52	Abdelhakim ABOULOUKOUL	Délégué Syndical Régional Représentant Syndical au CSEe	abdelhakim.abouloukoul@afpa.fr 06 21 95 73 22

FO c'est quoi ?

FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (avril 1948) la Confédération Générale du Travail.

FORCE OUVRIERE (CGTFO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ?

Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. Aujourd'hui **FO** - historiquement et juridiquement la CGTFO - est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.

C'est sa force, c'est votre force.

FO-Cadres est un lieu de réflexion et d'échange en développant un mode de liaison efficace et permanent de l'organisation syndicale avec les mondes étudiant, universitaire, scientifique et technique.

